

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2023

Convocation du 14 février 2023

Le vingt février deux mil vingt-trois à vingt et une heures quarante minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BLANCHAIS.

Présents : 13

Mesdames AMARA Marie-José, BARRILE Marie-Madeleine, BLANCHAIS Christine, KRIEGER Marie-Odile, Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, HANINI Lahbib, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Madame LOZACHMEUR Estelle a donné procuration à Mme BLANCHAIS Christine

Absents excusés : 2

Madame HEID Sophie,
Monsieur ANDRE David

Membres en fonction : 15

Secrétaire de séance : Monsieur MESSER Julien

Mme le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Fixation du tarif de location de la salle du caveau de la mairie.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'étude de ce point.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Monsieur MESSER Julien est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 janvier 2023

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Mme Marie-Madeleine BARRILE intervient pour indiquer qu'aucun point « divers » n'a été transcrit dans le procès-verbal. Mme le Maire précise que les 4 points principaux ont bien été retranscrits. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et la rédaction proposée.

3/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'année 2022 figurant dans le tableau ci-dessous :

<u>Chapitre budget N-1</u>	<u>Budget N-1</u>	<u>Quart</u>	<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Dépenses nouvelles TTC</u>
21	251 400 €	62 850 €			6 800 €
			21318	Remplacement radiateurs salles communales ancien presbytère	4 300 €
			2152	Arceaux vélo et barrières terrain de jeux	1 500 €
			2152	Panneaux extinction éclairage public	1 000 €

4/ Caritas Alsace Kochersberg - Ackerland : demande de subvention

Mme le Maire donne lecture d'une demande de subvention de Mme Malou ELBEL responsable de l'équipe Caritas Kochersberg-Ackerland en date du 12 janvier 2023.

Mme ELBEL nous remercie pour la subvention accordée en 2021 et nous sensibilise à une recrudescence des demandes d'aides en 2022 : 41 situations ont été examinées contre 26 en 2021.

Caritas a fourni 338 colis d'aide alimentaire et financé des factures diverses pour un montant de 5 420 € (contre 4 845 € en 2021).

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 300 € à Caritas.

5/ Conteneur à vêtements : partenariat Croix Rouge / Colthab

Le 26 janvier 2023 Bernard MARTIN, Président de la Croix Rouge de Truchtersheim-Wasselonne est venu présenter l'antenne locale de la Croix-Rouge à la Com Com. Cette unité de la Croix-Rouge ne peut plus organiser de formation de secourisme faute de secouristes. Les activités de l'antenne ont été recentrées sur les aides financières et alimentaires

La Croix Rouge de Truchtersheim-Wasselonne a noué un partenariat avec la société alsacienne Colthab de Weyersheim. Celle-ci propose aux communes d'installer un conteneur au point d'apport volontaire pour y collecter des vêtements, du linge de maison ou d'ameublement (draps, nappes, rideaux), des chaussures, des jouets et de la vaisselle incassable (casseroles, moules à gâteaux). Une seconde vie leur sera donnée.

La société Colthab s'engage à verser annuellement une contribution de 250 € par emplacement.

Cette contribution est à répartir entre la commune et la Croix Rouge de Truchtersheim-Wasselonne, sachant que la commune a la possibilité de laisser l'intégralité de la somme au bénéfice de la Croix Rouge.

Mme le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec la société Colthab pour la mise en place d'un conteneur à vêtements et de charger ladite société à verser annuellement l'intégralité de la contribution à la Croix Rouge de Truchtersheim-Wasselonne soit 250 €.

Adopté à l'unanimité.

6/ Fixation du tarif de la location de la salle du caveau de la mairie

Suite à la décision de louer la salle du caveau de la mairie, uniquement pour des conférences, réunions, ateliers culturels ou de bricolage, Mme le Maire propose une location à la demi-journée au tarif de 15 €.

Mise à disposition gratuite pour les associations Durningen/Kienheim.

Caution de réservation : chèque de 200 € à établir à l'ordre du Service de Gestion Comptable de Saverne.

La salle devra être rendue dans l'état de propreté trouvé lors de la remise des clés, à défaut des frais de nettoyage d'un montant de 100 € seront facturés.

Adopté à l'unanimité.

7/ Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées

Les dépôts et les accords des autorisations d'urbanisme sont affichés sur les deux tableaux d'affichage de la mairie (côté salle communale et côté atelier).

Conformé

8/ Affaires communales et divers :

-Affaires communales

→Un arrêté préfectoral a été signé par la Préfecture du Bas-Rhin le 13 février 2023.

Ainsi sont interdits depuis le 13 février 2023 :

-Au lavoir à chevaux dit "Schwemm" RD189 vers Schnersheim :

Les prélèvements d'eau dont la limite inférieure à ne pas dépasser est indiquée en rouge sur chacune des réglettes mises en place dans les bassins.

L'usage de tout dispositif d'aide au pompage (thermique, électrique ou mécanique).

-Au lavoir dit « Wiewasch » sur la RD61 vers Avenheim :

Tout prélèvement d'eau par quelque moyen que ce soit.

Ces dispositions s'appliqueront jusqu'au 30 septembre 2023.

Ces restrictions ne concernent pas la lutte contre l'incendie, ni l'abreuvement des animaux.

→Passeport citoyen – Action n°6 « A la découverte de ma commune » :

24 élèves de la classe de CM1/CM2 visiteront la mairie pour une rencontre et des échanges avec les élus, le lundi matin 5 juin 2023.

→Propreté du village.

Il nous a été signalé de nombreuses déjections canines dans la rue des Artisans et la rue de la Buhn. Nous rappelons que conformément au Règlement Sanitaire Départemental (article 99.6), l'animal doit être impérativement tenu en laisse sur l'ensemble des voies publiques y compris sur les chemins d'exploitation, évitant par là-même qu'il ne pénètre dans des propriétés privées.

L'article 99.2 de ce même règlement interdit d'abandonner les déjections sur la voie publique. Il est ainsi demandé aux propriétaires, lors de leurs promenades quotidiennes avec leur animal, de ramasser les déjections de leur chien. Des totems équipés de distributeurs de sacs sont mis gracieusement à disposition dans le village. Emplacement des totems consultables sur le site internet de la commune www.durningen.fr

→Réunion de la commission Finances le lundi 20 mars à 20h30.

→Prochain conseil municipal le lundi 27 mars 2023 à 20h30.

-Calendrier des prochaines animations du village :

→Le samedi 8 avril 2023, chasse aux œufs au terrain de jeux pour les enfants

→Le dimanche 7 mai 2023, traditionnelle marche.

-Intervention de M. FIACRE

Mme le Maire a autorisé M. Alain FIACRE à intervenir en conseil municipal sur 2 points :

1/ M. FIACRE informe l'équipe municipale qu'il reste à la disposition de la commune pour partager son expérience dans la mise en place du projet d'optimisation de l'éclairage public.

2/ M. FIACRE nous informe par ailleurs qu'il souhaiterait participer à la réflexion sur l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET) si la commune devait créer une commission participative ouverte à tous les habitants. Il est rappelé que l'élaboration du PCAET est de la compétence de la Com Com qui en définira les modalités de fonctionnement.



Le secrétaire de séance
Julien MESSER



Le Maire
Christine BLANCHAIS